

NOTICE TECHNIQUE

Le chemin de la Croisette est une route en impasse desservant une poche d'habitations à son extrémité ouest. Dernièrement le nombre d'habitants a considérablement augmenté avec les récentes constructions aux numéros 4, 6 et 8. En conséquence, la circulation de l'ensemble des modes de déplacement sont voués à augmenter de manière significative.

Suite à cet important développement urbain, l'objectif est de tranquilliser et sécuriser cette route de desserte.

En vue d'atteindre ces objectifs, le chemin des Croisettes sera mis en zone 30. Cette mesure a été complétée par la réalisation d'un trottoir traversant à l'intersection de la route de Clémenty et du chemin de la Croisette en lieu et place du passage piéton existant conformément au présent projet mis à l'enquête. Cet aménagement constructif permettra de tranquilliser le trafic et d'accroître la sécurité et le confort des piétons. En effet, les véhicules devant ralentir pour franchir le trottoir légèrement surélevé et il marquera l'entrée du chemin de la Croisette en zone 30.



Exemple de trottoir traversant